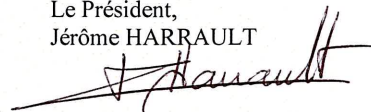


Le Comité Syndical est convoqué à la Mairie le
MARDI DIX DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE A 17 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

- ▶ Anjou numérique – Présentation des actions menées sur le Pays Allonnais et perspectives de développement
- ▶ France services – Retour sur le COPIL du 26/11/2024
- ▶ Affaires diverses

Le 6 décembre 2024
Le Président,
Jérôme HARRAULT



L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix décembre à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie d'Allonnes, sous la présidence de Monsieur Jérôme HARRAULT, Président, en réunion ordinaire.

Etaient présents :

- *Délégués titulaires :* HARRAULT Jérôme, BERTHELOT Philippe (Allonnes), BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice (Brain sur Allonnes), PONCET Armelle, VIRIEUX Marie-Claire (La Breille-Les-Pins), BERTIN Guy (Neuillé), BERTRAND Béatrice (Vivy).
- *Délégués suppléants avec voix délibérative :* DE LA CHAPELLE Philippe (Vivy)
- *Délégués suppléants sans voix délibérative :* NEAU Maryvonne (Allonnes), BOUCHER Annick (Brain-sur-Allonnes).

Étaient absents et excusés : DELAUNAY Willy (Neuillé), TALLUAU Gilles, JOUSSELIN Christine (Varennes-sur-Loire), MIGLIERINA Jean-François, DUBOIS Martine (Villebernier), NAUDIN Thierry (Vivy), FREMONT Yvonne (La Breille-Les-Pins), DUPUIS Benoit (Neuillé), BELLANGER Sylvie (Varennes-sur-Loire), GACH Alain (Villebernier)

Secrétaire de séance : PONCET Armelle

Assistait également à la réunion : Mme TOURON Cécile – Secrétaire du SIVM
Mme LANNUZEL Loriane – Conseillère numérique chez Anjou Numérique
Mme PAPON Sandrine – Directrice de l'EVS Nord Saumurois
M. HERMENIER Stéphane – Conseiller municipal Vivy

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

Anjou numérique – Présentation des actions menées sur le Pays Allonnais et perspectives de développement

Mme Loriane LANNUZEL, Conseillère numérique chez Anjou Numérique, présente le projet développé par Anjou Numérique.

Il est proposé de réaliser des ateliers « Numérique » sur l'ensemble des communes du Pays Allonnais, co-pilotés par Anjou Numérique, l'EVS Nord Saumurois et la coordinatrice CTG. Ces ateliers auraient lieu une fois par mois en tournant sur les communes.

Les outils de communication, le matériel et l'animateur seront pris en charge par Anjou Numérique. En revanche, les communes devront mettre à disposition une salle (pour 10 personnes maximum) pour la réalisation de ces ateliers.

Mme Sandrine PAPON, Directrice de l'EVS Nord Saumurois, indique comment l'association peut accompagner ce projet. Il faut noter que les ateliers d'Anjou Numérique pourraient s'arrêter dans trois ans. Ils pourraient ainsi être repris par l'EVS Nord Saumurois.

Les membres présents sont intéressés pour voir se développer ces ateliers dans leur commune. Toutefois, M. Guy BERTIN et Mme Béatrice BERTRAND s'interrogent sur le financement des ateliers, s'ils sont réalisés par l'EVS Nord Saumurois. Mme Sandrine PAPON précise que le poste fléché sur l'animation des ateliers est déjà financé dans le cadre de l'animation locale.

Un point est aussi fait sur la périodicité de ces ateliers. Mme Loriane LANNUZEL précise que des permanences peuvent aussi être assurées le vendredi. Elle retravaillera sur une proposition

France services – Retour sur le COPIL du 26/11/2024

M. le Président indique que le premier COPIL des France Services du territoire de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire a été organisé le 26 novembre 2024 à Gennes, en présence de M. le Sous-Préfet de Saumur, des Maires et élus du territoire et des partenaires associés au dispositif. Un retour est fait sur cette réunion : bilan des fréquentations, permanences, axes d'amélioration.

Mme Maryvonne NEAU soumet le projet d'organiser des ateliers sur l'hébergement temporaire chez l'habitant, porté par Habitat Jeunes du Saumurois. L'objectif de ce dispositif est de proposer des solutions solidaires d'hébergement pour les 15-30 ans, à proximité du lieu de travail, stage ou formation.

M. Yves BOUCHER indique que la Préfecture a communiqué sur les dispositifs DETR et DSIL pour l'année 2025. Il apparaît que la DETR Fonctionnement (15 000 €) serait supprimée. Cette baisse de dotation serait corrélée avec l'augmentation annoncée l'année dernière des fonds FNADT et FNFS (porté de 30 000 € initialement en 2022 à 50 000 € à terme en 2026).

Affaires diverses**► Décision prise par le Président (Art. L.2122-23 du CGCT)****ARTICLE 1**

De procéder aux virements de crédits comme suit :

Opération	Chapitre	Compte	Désignation	Dépenses		Recettes	
				Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
	65	65888	Autres charges diverses de gestion courante	- 13 252,00			
	042	6811	Dotation aux amortissements des imm.		13 252,00		
Total section fonctionnement				- 13 252,00	13 252,00	-	-
Total section investissement				-	-	-	-
Total général				- 13 252,00	13 252,00	-	-
Equilibre					-		-

► Marché des Producteurs de Pays

La Chambre d'agriculture a envoyé une facture au SIVM demandant le paiement de 1 728,00 € TTC pour la coordination des Marchés de Producteurs de Pays.

Il est décidé de finaliser la contractualisation du SIVM avec la Chambre d'agriculture, comme cela avait été prévu par la délibération DCS 2024-04-016 du 2 avril 2024. Une demande remboursement sera envoyé aux quatre communes pour un cinquième du montant soit 345,60 €.

► Demande de subvention des Restos du Cœur

Un point est fait sur la demande de subvention des Restos du Cœur reçue par les communes.

La séance est levée à 19 heures 00 minutes.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie, le 20/12/2024

Le Président de séance,
Jérôme HARRAULT – Président



La secrétaire de séance,
Armelie PONCET

